

## **PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 15.02.2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le 15 février à 18 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal, convoqué le 06 février, s'est réuni à la communauté de communes à Chablis, en raison de l'indisponibilité de la mairie pour travaux, en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Marc SCHALLER, maire.

**Etaient présents** M. Damien HURE -Mme Isabelle BOUDVILLAIN, M. Jeremy ELLEVIN-  
Mme Carole BREDECHE- M. Romain CAMUSET-

**Absent (es) excusé (es)** : Mme Florence BRAUX

**Absent** : M. David GRAILLOT

Mme Hélène GICLAT, secrétaire de mairie assistait à la séance.

Secrétaire de séance : Isabelle BOUDVILLAIN

Ordre du Jour :

- 1) Approbation du compte rendu du conseil municipal du 28.11.2023
- 2) Point travaux et Délibération
- 3) Délibération CLECT
- 4) Remboursement matériel
- 5) Délibération Convention Armoire fibre
- 6) Décision modificative cession réserve incendie annulée et remplacée par  
Délibération du quart des dépenses d'investissement du budget passé
- 7) Affaires diverses

### **1er point à l'ordre du jour : Approbation du compte rendu du 28.11.2023**

Le compte rendu du 28.11.2023 est approuvé à l'unanimité

### **2ieme point à l'ordre du jour : Poin travaux et délibération**

Afin de compléter la demande de DETR, il est demandé de valider les nouveaux montants attribués pour les subventions, ainsi que le montant total des travaux qui ont changé depuis la première délibération.

Le conseil municipal à l'unanimité,

-Accepte le montant total

-Accepte le nouveau plan de financement

-Accepte d'inscrire les dépenses au budget 2024

-Autorise le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier

PLAN DE FINANCEMENT ACCESSIBILITE MAIRIE	
DEPENSES	MONTANTS
MAITRE D'ŒUVRE	12 500,00 €
TRAVAUX INTERIEURS	117 700,00 €
REFECTION COUR	29 525,20 €
DIAGNOSTICS APAVE	1 260,00 €
REDACTION NOTICES APAVE	1 980,00 €
PLANTATIONS	2 447,80 €
TOTAL	165 413,00 €
DETR	89 229 €
VILLAGES DE L'YONNE	35 549 €
RESTE A CHARGE DE LA COMMUNE	40 635 €

*Ce point fait l'objet de la délibération 2023\_15\_02\_01*

**3ème point à l'ordre du jour : Délibération CLECT**

Suite à la réception du rapport de la 3CVT validant l'attribution de compensation reversée aux communes, la commune de Préhy reçoit la somme de 64253 euros à l'année pour 2024. La somme reste inchangée par rapport à 2023. Il est demandé au conseil d'approuver cette somme prévue pour 2024 et le calendrier de versement provisoire (mensuel)

*Ce point fait l'objet de la délibération 2023\_15\_02\_02*

**4ème point de l'ordre du jour : Remboursement matériel**

Pour les besoins du service administratif lors des travaux, Achat d'un Téléphone: 29.90 euros  
 Achat d'un hub usb, accessoire informatique permettant de brancher plusieurs USB sur le PC portable : 42.99 euros  
 Le conseil municipal, accepte à l'unanimité, le remboursement de ce matériel à l'acheteur.

*Ce point fait l'objet de la délibération 2023\_15\_02\_03*

**5ème point de l'ordre du jour : Convention armoire fibre**

La Convention a pour objet de fixer les modalités juridiques et techniques de l'autorisation donnée par la commune de Préhy, Propriétaire de la Parcelle AB233, pour installer un SRO sur son domaine privé.

La présente Convention autorise dans un premier temps YCONIK à intervenir et construire le SRO sur le domaine privé désigné à l'Article 3.

Elle autorise ensuite l'occupation du domaine privé concerné pour toute la durée d'exploitation des équipements ou jusqu'à leur enlèvement par YCONIK, à la fin normale ou anticipée de la présente Convention.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la signature de cette convention.

*Ce point fait l'objet de la délibération 2023\_15\_02\_04*

**6ème point de l'ordre du jour : Délibération autorisant le maire à mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent**

Cette délibération permettra de payer les premières factures d'investissement liées au marché de travaux (études et premières entreprises) dans l'attente du vote du budget 2024 courant avril

*Ce point fait l'objet de la délibération 2023\_15\_02\_05*

**7ème point de l'ordre du jour : Affaires diverses**

- Réfection purges rue de Vaucharmes prévues prochainement.

*La séance est close à 19h25*

Le maire  
Marc SCHALLER

La secrétaire de séance  
Isabelle BOUDVILLAIN

**LISTE DES DELIBERATIONS PRISES LORS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 FEVRIER 2024**

NUMERO	OBJET
2023 15 02 01	TRAVAUX
2023 15 02 02	CLECT
2023 15 02 03	REMBOURSEMENT ACCESSOIRES
2023 15 02 04	CONVENTION ARMOIRE FIBRE
2023 15 02 05	DEPENSES INVESTISSEMENT

